



# CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

## EXTRAIT DE DECISION

Séance du lundi 22 avril 2013

Présidence : Monsieur Yves Schwarzentrub

**Concerne : Rapport de la Commission ad hoc : Etude parcelle 22 – Propriété Jean-Pierre Quayzin**

Le Conseil Communal de BOREX

Où le rapport de la Commission ad hoc

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- 1.- Considère dans son principe qu' il est dans l'intérêt de la collectivité d'envisager d'acquérir la parcelle No 22, Commune de Borex ;
- 2.- Invite la Municipalité à approcher M. Jean-Pierre Quayzin en vue de déterminer les bases d'une négociation possible ;
3. Propose à la Municipalité, si une fourchette de négociation est trouvée avec M. Quayzin, d'approfondir les postes coûts probables à moyen terme au sens du rapport Schorr ;
- 4.- Recommande à la Municipalité de ne pas aller au-delà du prix à offrir de CHF 1'200'000.- si les prévisions du rapport Schorr devaient être confirmées s'agissant tout particulièrement des frais de toiture et désamiantage des bâtiments sis sur la parcelle No 22, respectivement l'invite à évaluer cette opportunité en regard des moyens financiers disponibles et de l'enveloppe d'investissement qui peut être engagée sur un tel projet ces prochaines années.

**Résultats du vote : 23 oui ; 1 non ; 3 abstentions**

Ainsi en a délibéré le Conseil Communal dans sa séance du 22 avril 2013

Le Président :

Yves Schwarzentrub



La Secrétaire :

Françoise Prélaz